

PREFET DES YVELINES

Préfecture
Service du cabinet
Bureau des Polices administratives

Arrêté n° 2015252-0007
portant mise à jour de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1e et 2e catégorie

Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015114-0003 du 24 avril 2015 portant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1 et 2e catégorie ;

Sur la proposition du directeur de cabinet de la préfecture.

Arrête :

Article 1er : l'arrêté n°2015114-0003 du 24 avril 2015 est abrogé.

Article 2 : les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe A du présent arrêté sont habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1e et 2e catégories.

Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles cedex - Tél. : 01.39.49.78.00 - Fax : 01.39.49.75.15
Site internet : http://www.yvelines.pref.gouv.fr

Article 3 : En application de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles.

Conformément aux articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente décision, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines ou d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques- Bureau des polices administratives).
Le recours gracieux ou/et hiérarchique interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Article 4 : le directeur de cabinet de la préfecture, le directeur départemental de la protection des populations des Yvelines, les maires du département des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Versailles le 9 septembre 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet.

signé

Dominique Lepidi

ANNEXE A

Liste des formateurs habilités à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ere et 2e catégorie (par ordre d'inscription)

NOM Prénom	Adresse professionnelle	Téléphone / Courriel	Date de fin de validité de l'habilitation
FABRE Patrice	2 square de Port Navalo 78310 Maurepas	Patrice.fabre@astirion.net 06.88.38.94.90	16/09/2019
DANIEL Roger	route nationale 1 Les loups de Morez 95570 Attainville	Ets R & C DANIEL 01.39.91.24.04 drcdani@aol.com	06/10/2019
PAUTE Epouse DANIEL Claire	route nationale 1 Les loups de Morez 95570 Attainville	Ets R & C DANIEL 01.39.91.24.04 drcdani@aol.com	06/10/2019
LENOIR Pascal	sente des Cures 78570 Andrésy	Croc Blanc croc-blanc92@wanadoo.fr Tél 06.07.31.12.83 www.croc-blanc.com	14/01/2020
BOULARD Daniel	39 bis rue des Deux Frères Laporte 78680 Epone	Tél 01.30.90.32.81 Sport Canin Maulois	05/10/2015
KAYSER épouse DE CANDOLLE Caroline	1 Hameau de Courcailles 78270 Blaru	Tél 01.34.76.23.03 06.81.66.88.70 carogieness@wanadoo.fr	21/12/2015
CHRYSOSTOME Régis	7 allée du Bel Air 78711 Mantes-la-Jolie	Tél 06.81.48.22.29. chrysostome.regis@hotmail.fr	26/04/2017
MAGUET épouse COURTEL Bénédicte	85 rue de Paris 93100 Montreuil	lestruffeshumides@hotmail.com	13/03/2018
BRAMI Rosemary	28 rue de St Cado 56550 Belz	Tél 06.29.46.31.43 Minicrocs	13/03/2018
CREUX épouse VAILLER Laetitia	7 rue de la Porte Dorée 78320 Levis St Nom	Medal Of Honor Tél 06.89.60.00.54 rottweiler.medalofhonor@gmail.com	23/09/2019
NATAF épouse OTSMANE Sandrine	1 ter rue des petits Clozeaux 77540 Courpalay	Chien, Chat, mode d'emploi Tél 06.64.64.28.86	06/10/2019
WATEL Eric	10 route du courant 27250 Ambenay	Allure de chien Tél 02.32.26.44.49 alluredechien@gmail.com	06/10/2019

BENHAMOU épouse PETIT Alexandra	6 rue Jean Malher 78540 Vernouillet	Education canine 78 alexbpetit@yahoo.fr	06/10/2019
CHALUMEAU Laurent	Rue des Aubins 78500 Sartrouville	Le Moulin de Santeuil lemoulindesanteuil@gmail.com Tél 01.39.15.34.00	17/02/2020
SIREDEY Patrick	10 rue de Neron 28130 Pierres	PS Education canine 06.03.44.07.26	17/02/2020
DEUBEL Julia	non renseignée	Education canine 06.30.06.97.19. education-canine@live.fr www.education-canine.fr	15/04/2020
FALAH Hamid	non renseignée	Tél 06.72.41.73.74	31/08/2020
GOURDAIN Daniel	23 rue du docteur Charcot 92000 Nanterre	Daniel.gourdain@laposte.net Tél 06.07.15.05.87	31/08/2020